

///// Lycée des métiers d'art, **REVEL**  
du bois et de l'ameublement

## > Durée de la formation :

- 1, 2 ou 3 ans, formation initiale ;
- possibilité en 1 an pour élèves pouvant bénéficier d'une passerelle (post Bac ou détenteur d'un des CAP art du bois) ;
- période de formation en milieu professionnel : 12 semaines sur les 2 années.

## > Objectif de la formation

Cette formation permet d'acquérir les connaissances techniques élémentaires du travail du bois massif et de matériaux dérivés ainsi que du placage, dans le cadre de la réalisation d'éléments de mobilier. Elle donne une qualification dans les techniques artisanales et industrielles, traditionnelles et contemporaines.

## > Qualités requises

- être patient ;
- être précis, minutieux et adroit ;
- être soigneux ;
- être créatif ;
- avoir le sens de l'esthétique.

## > Condition d'admission, niveau requis

- après la classe de 3e (formation en 2 ans) ;
- après un CAP ou un Bac professionnel, technologique ou général (formation en 1 an) ;
- être âgé de moins de 26 ans.

## > Répartition des enseignements

Enseignement général :

- 12h (Français, Histoire-géographie, Maths, Sciences physiques, Anglais LVI et EPS) ;
- Arts appliqués et histoire des styles : 3 h ;
- Prévention santé environnement : 1h ;
- Enseignement professionnel (technologie, dessin de construction, atelier, modelage, réalisation d'un chef d'œuvre) : 18 h .

## > Après la formation, poursuite d'études

Un Brevet des métiers d'Art, un CAP « Art du Bois » ou d'un métier connexe, un Bac professionnel ;

## Secteur d'activité, type d'emploi :

Ce CAP offre une première qualification pour exercer le métier d'ébéniste.